



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

24 juillet 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2015

Paris, 29 avril 2015

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La première session ordinaire, pour 2015, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), qui a été présidée par le Secrétaire général et accueillie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris, les 29 et 30 avril 2015.

2. La séance officielle, qui a eu lieu dans la matinée du 29 avril, a porté sur la révolution des données et les changements climatiques. Après la clôture de cette séance, dans l'après-midi, le Conseil a procédé à son cinquième examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays. Dans la matinée du 30 avril, le Conseil a tenu une séance à huis clos durant laquelle il a examiné les enseignements qu'avaient permis de tirer les interventions menées par l'Organisation des Nations Unies pour faire face à la crise de l'Ebola, et s'est penché sur des questions politiques inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. Durant l'après-midi du même jour, une séance de réflexion a eu lieu durant laquelle les chefs de secrétariat ont échangé des vues sur les nouvelles menaces auxquelles était confrontée la planète et sur le financement du développement.

3. Le présent rapport rend compte des conclusions des travaux de la première session ordinaire pour 2015 du CCS.

4. On trouvera ci-après l'ordre du jour de la première session ordinaire :

1. Rapports des Comités de haut niveau au Conseil :
 - a) Groupe des Nations Unies pour le développement;
 - b) Comité de haut niveau sur la gestion;
 - c) Comité de haut niveau sur les programmes;
 - d) Nouvelles mises à jour.
2. Questions intéressant l'ensemble du système des Nations Unies :
la révolution des données et les changements climatiques.



3. Questions diverses :
 - a) Dates et lieux de la prochaine session;
 - b) Hommage aux membres sortants.

II. Rapports des comités de haut niveau

A. Groupe des Nations Unies pour le développement

5. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a rendu compte au Conseil des activités du Groupe, ainsi que de l'issue des travaux que ce dernier avait menés lors de la réunion qu'il avait tenue le 25 février 2015.

6. La Présidente du Groupe a souligné que 2015 était une année importante pour le développement durable, vu que les États Membres auraient l'occasion d'établir le futur ordre du jour mondial lors de la série de grandes conférences prévues pour les 18 prochains mois. Au nombre de ces manifestations, figuraient la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, à Sendai (Japon), la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba, le Sommet extraordinaire sur le développement durable, à New York, la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, et le Sommet mondial sur l'action humanitaire, à Istanbul.

7. La Présidente du Groupe a fait observer que le Groupe avait mis à jour ses priorités stratégiques 2013-2016 pour l'exercice biennal 2015-2016, en mettant l'accent sur les points suivants : a) réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; b) droits de l'homme; et c) situations de crise et de transition après une crise. Elle a souligné que les problèmes à résoudre pour mettre en œuvre le nouveau programme de développement pour l'après-2015 étaient complexes et que les organismes membres du système des Nations Unies pour le développement espéraient tous pouvoir aider les États Membres dans ce domaine. Elle a indiqué que les activités conjointes de communication et de plaidoyer relevant du domaine public allaient prendre une importance croissante. Dans le cadre des préparatifs entrepris en prévision du Sommet des Nations Unies qui devait adopter le programme de développement pour l'après-2015 et se tenir en septembre, le Groupe prévoyait d'organiser une manifestation parallèle sur les plans et contributions du système des Nations Unies pour le développement, visant à appuyer la mise en œuvre du programme susmentionné. Les États Membres seraient invités à présenter leurs vues sur les priorités, les stratégies et le rôle du système dont il est fait état plus haut.

8. Rappelant qu'au cours des deux années écoulées, le Groupe avait pris une série d'initiatives visant à accroître l'impact des efforts menés par le système des Nations Unies dans le domaine du développement, la Présidente du Groupe a estimé que ce système était maintenant bien placé pour apporter une contribution utile à la mise en œuvre du nouveau programme de développement. Les procédures opérationnelles permanentes conçues à l'intention des pays parties à l'initiative « Unis dans l'action » avaient été signées par le Secrétaire général et par des responsables des Nations Unies. Plusieurs chefs de secrétariat avaient enregistré des

messages vidéo traitant de l'importance de ces procédures et nombre d'entre eux avaient écrit aux directeurs de pays pour préconiser la mise en œuvre de ces dispositions. Ces efforts témoignaient d'un bon esprit de coopération, conforme à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale intitulée « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». La Présidente du Groupe a souligné que l'application à l'échelle mondiale des procédures opérationnelles permanentes rendrait le système des Nations Unies plus cohérent, comme l'avaient demandé les États Membres. Les nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qu'il était prévu d'élaborer dans une soixantaine de pays en 2015 et 2016 offraient des possibilités intéressantes à cet égard. Le Groupe avait récemment mis sur pied un mécanisme d'innovation pour la conception des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui devait aider les équipes de pays à innover en leur fournissant des capitaux de démarrage et une assistance technique.

9. Rappelant qu'il y avait maintenant trois ans que le système des Nations Unies pour le développement s'était attelé à la mise en œuvre de la résolution 67/226, la Présidente a fait observer que le Groupe avait, dès le départ, coopéré étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, afin d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des progrès accomplis. Selon la dernière enquête de suivi des pays de programme réalisée par le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre de la procédure d'examen quadriennal complet, les deux tiers des pays étudiés s'intéressaient à la mise en œuvre de l'ensemble ou d'une partie de l'Initiative « Unis dans l'action ». Soixante-dix-huit pour cent des États parties à cette initiative estimaient qu'elle avait contribué à réduire le nombre d'activités du système des Nations Unies qui faisaient double emploi, et soixante-treize pour cent qu'elle leur avait permis de collaborer plus aisément avec les nombreux organismes du système des Nations Unies, à l'échelle nationale.

10. La Présidente a souligné que le Groupe continuerait d'avoir pour priorités absolues le renforcement des capacités dirigeantes et la responsabilisation accrue du système de coordonnateur résident, notamment l'application intégrale du principe de la mutualisation des coûts entre toutes les entités membres du Groupe à l'échelle du système pour la période 2016-2017. Pour l'exercice 2014-2015, il était prévu que près de 23 % des coûts seraient répartis entre les membres du Groupe, le solde étant financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Malheureusement, les entités membres du Groupe ne se sont pas toutes intégralement acquittées de leur dû. Aussi a-t-il fallu puiser dans les réserves stratégiques pour pallier le manque de fonds.

11. Pour l'exercice biennal 2016-2017, le Groupe comptait s'en tenir à la formule de la mutualisation des coûts, en faisant toutefois une exception pour les entités membres de petite taille ou non-opérationnelles auxquelles il serait demandé de verser une contribution forfaitaire d'un montant moins élevé. La Présidente du Groupe a remercié le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) d'avoir confirmé qu'ils s'acquitteraient intégralement de leur dû pour l'exercice 2016-2017. Elle a indiqué que les discussions avec les autres entités membres se poursuivaient et elle a

exprimé l'espoir que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale approuverait la contribution du Secrétariat pour le prochain cycle de financement.

12. On a fait observer, au regard du dialogue sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement, en cours au sein du Conseil économique et social, que les débats étaient de vaste ampleur. Le Groupe avait pris une part active aux préparatifs entrepris en vue de la tenue d'une série d'ateliers et d'une journée de réflexion, en élaborant notamment plusieurs documents de référence. Le dialogue engagé au sein du Conseil avait déjà eu un impact positif, dans la mesure où il avait permis aux organismes du système des Nations Unies pour le développement de se rassembler afin d'examiner certaines des questions essentielles qui devaient impérativement être abordées s'ils voulaient parvenir à un positionnement à long terme efficace.

13. Le Conseil a remercié la Présidente du Groupe de son exposé. Le rapport final de la réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement a reçu l'aval officiel des membres de ce groupe, après la session du CCS, puis il a été distribué par voie électronique aux membres du CCS qui l'ont approuvé.

B. Comité de haut niveau sur la gestion

14. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a présenté le rapport de la vingt-neuvième session du Comité, qui s'est tenu les 19 et 20 mars 2015 au siège de l'UNESCO, à Paris.

15. La Présidente a rappelé que le plan stratégique du Comité pour la période 2013-2016 avait fourni aux entités membres de ce comité un plan d'action par étapes bien défini, qui était systématiquement mis en œuvre et donnait déjà des résultats concrets et tangibles. Ce plan serait ajusté au rythme des changements apportés au programme de développement pour l'après-2015. À ce propos, la Présidente a fait remarquer que le Comité s'employait aussi, en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, à faire en sorte que les mesures prises aux niveaux mondial et national soient en phase.

16. Dans le cadre des activités auxquelles il donne actuellement la priorité absolue, le Comité a collaboré activement avec la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à l'examen des conditions d'emploi du personnel des organismes du système des Nations Unies. Le Conseil a été informé qu'au cours des derniers mois, la CFPI avait progressé dans la recherche d'une vision commune de ce que devait être le futur système de rémunération. Les propositions finales devaient être examinées à la session de juillet de la CFPI, avant d'être soumises à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. L'examen susmentionné devait permettre de simplifier quelque peu le système de rémunération, grâce notamment à la mise en place d'un barème des traitements unifié. Les nouvelles formules proposées allaient probablement s'avérer être des mesures d'incitation efficaces à même d'encourager la mobilité vers des lieux d'affectation difficiles. Néanmoins, vu les difficultés rencontrées pour recruter du personnel ayant les qualités requises pour travailler dans des lieux d'affectation difficiles, il était nécessaire que les organisations examinent les conclusions finales des examens entrepris, de façon à maintenir des niveaux de rémunération compétitifs dans les lieux en question.

17. Pour faire le bilan du nouveau système de rémunération proposé, on comptait se fonder sur certains critères essentiels, et en particulier déterminer si ce système pouvait appuyer les différentes mesures d'incitation à la mobilité prises par les organismes du système des Nations Unies, en offrant des mécanismes qui permettent d'encourager la mobilité permanente entre les villes sièges et inciter davantage de fonctionnaires à quitter le siège pour des lieux d'affectation sur le terrain. Compte tenu de la très grande diversité des mandats et des cadres opérationnels propres aux différents organismes du système des Nations Unies, les systèmes de rémunération devaient, s'ils voulaient être à la hauteur des objectifs visés, conserver une souplesse suffisante pour que les gestionnaires puissent s'adapter à l'évolution des besoins. La Présidente du Comité a souligné qu'il était important que les organismes du système des Nations Unies continuent de faire preuve d'initiative et d'agir de manière concertée pour s'assurer que leurs besoins et exigences soient dûment pris en compte dans le nouveau régime commun des Nations Unies.

18. La Présidente du Comité a rappelé que pour les fonctionnaires nouvellement recrutés, à savoir ceux qui sont entrés en fonction à compter du 1^{er} janvier 2014, l'âge de la retraite avait été fixé à 65 ans, et que la CFPI avait confirmé la recommandation tendant à relever à 65 ans l'âge de départ obligatoire à la retraite des fonctionnaires en activité, qu'elle avait adressée à l'Assemblée générale. La Présidente a aussi indiqué que le Président de la CFPI avait récemment écrit à tous les chefs de secrétariat pour leur demander quelle date ils jugeaient être la meilleure pour donner suite à la recommandation susmentionnée.

19. Le CCS a appris que le Comité avait demandé à la CFPI de coordonner son action avec celle du Réseau Ressources humaines du CCS afin de s'assurer que toutes les organisations soient systématiquement consultées et que leurs différents besoins opérationnels soient dûment et intégralement pris en compte dans la proposition qui devait être formulée en ce qui concernait la date à laquelle devait prendre effet la recommandation tendant à relever à 65 ans l'âge de départ obligatoire à la retraite. Le Réseau Ressources humaines du Conseil avait engagé des consultations afin de permettre aux organisations de coordonner leurs positions dans leurs réponses à la CFPI.

20. La Présidente a informé le Conseil que le Comité avait examiné l'approche de la révolution des données que le système des Nations Unies pour le développement se proposait d'adopter et qui avait été soumise au Conseil pour examen et approbation. Le Comité était conscient de la complexité et des aspects pluriels de la question et considérait cette approche comme un premier pas vers l'adoption par le système des Nations Unies d'une démarche plus globale dans ce domaine. Il était urgent que les organismes du système des Nations Unies se saisissent de l'occasion qui leur était offerte d'exploiter leurs sources de données et de s'ériger en source centrale d'information, à l'échelle de toute la planète. À cet égard, le Forum mondial pour les données du développement durable pouvait faire figure de plateforme publicitaire importante. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des futurs objectifs de développement durable devait être plus intégré et plus thématique. Pour ce faire, il fallait des données plus précises, plus interopérables, plus comparables, et que les organisations puissent s'échanger et partager avec les États Membres. La Présidente a confirmé que le Comité demeurait fermement résolu à appuyer les efforts que le Conseil consacrait à la révolution des données, en prenant la tête d'une des initiatives touchant à la question, à savoir

l'établissement d'un catalogue des données du système des Nations Unies devant aider les organismes des Nations Unies et le public à mieux tirer parti des ressources existantes en matière de données.

21. Abordant la question de la viabilité écologique des opérations des Nations Unies, la Présidente a indiqué que le Comité s'était engagé à élaborer et à mettre en place, dans chaque organisme des Nations Unies, des systèmes de gestion durable de l'environnement, en progressant à des rythmes divers, suivant l'état de préparation de chaque entité. Lors du Sommet sur le climat, tenu en septembre 2014, le Secrétaire général avait adressé à tous les membres du Conseil une lettre dans laquelle il affirmait que les organismes du système des Nations Unies étaient censés se conformer pleinement à la stratégie de neutralité climatique des Nations Unies et devenir climatiquement neutres en 2020 au plus tard. La Présidente du Comité a dit qu'elle avait le plaisir d'annoncer que le Comité avait approuvé à l'unanimité le plan de route à l'échelle du système visant à rendre les Nations Unies climatiquement neutres d'ici à 2020 et proposé par le Groupe de la gestion de l'environnement, et souscrit aux objectifs connexes dans le but de rendre les opérations des Nations Unies plus écologiques. La feuille de route proposait des moyens de faire le point et de rendre compte des progrès accomplis, notamment de recenser les données de référence, les objectifs à atteindre et les pratiques optimales à suivre pour le financement de mesures durables.

22. La Présidente a annoncé au Conseil que le Comité avait approuvé le cadre pour la santé et la sécurité au travail qu'avaient élaboré les directeurs médicaux des organismes du système des Nations Unies. Ce cadre visait à offrir aux organismes du système des Nations Unies des moyens efficaces permettant de réduire le plus possible les dommages évitables susceptibles d'être causés à la santé du personnel et de garantir à celui-ci des conditions de travail et des conditions de sécurité et de santé au travail optimales.

23. La Présidente du Comité a conclu en rappelant les événements tragiques survenus peu de temps auparavant en Somalie, où quatre agents du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avaient été tués lors d'une attaque dirigée contre un véhicule de l'ONU, et en appelant l'attention sur une initiative récente du Comité qui portait sur les moyens de concilier le devoir de veiller à la sécurité et à la santé des membres du personnel des Nations Unies et l'obligation faite à ces agents de demeurer sur place et de produire des résultats dans les situations à haut risque. Cinq ans s'étaient écoulés depuis que le Conseil avait approuvé l'approche « comment rester », et le Comité avait décidé de procéder à un examen d'ensemble de la problématique suivante : comment les organismes du système des Nations Unies peuvent-ils rester et exécuter les activités prévues au titre des programmes tout en s'acquittant de l'obligation de protéger leur personnel dans les situations à haut risque. Cet examen était mené sous la houlette du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, avec le concours d'équipes qui analysaient les situations à haut risque régnant dans les pays suivants : la République arabe syrienne, Haïti, les pays touchés par l'Ebola, l'Afghanistan, le Mali et la Somalie. Dans le cadre du même examen, le Comité réfléchissait à la possibilité de remplacer l'approche « comment rester » par une nouvelle approche, « comment obtenir des résultats », une démarche qui serait elle aussi liée aux travaux du Comité consacrés aux nouveaux modes opérationnels. Vu que la plupart des instruments et des initiatives en rapport avec la sécurité sont extrêmement onéreux, il faudrait coopérer davantage avec les États Membres pour s'assurer que ces dépenses soient considérées comme

des investissements devant permettre aux organismes du système des Nations Unies de s'acquitter des mandats qui leur ont été confiés. Le Comité entendait présenter les résultats et les recommandations issus de ces travaux au Conseil, à sa deuxième session ordinaire de 2015, qui se tiendrait en novembre.

24. Le CCS a pris acte des progrès accomplis et fait sien le rapport du Comité de haut niveau sur la gestion ayant trait aux travaux de sa vingt-neuvième session, notamment l'approbation du cadre pour la santé et la sécurité au travail.

C. Comité de haut niveau sur les programmes

25. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a présenté le rapport sur les travaux de la vingt-neuvième session du Comité, qui s'est tenue au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève, les 11 et 12 mars 2015.

26. Il a rappelé que le CCS, lors de sa précédente session, avait demandé au Comité d'assumer sa principale fonction, à savoir celle d'un laboratoire d'idées au service du Conseil, s'attachant dans l'avenir immédiat à aider le système des Nations Unies à effectuer son passage au programme de développement pour l'après-2015. Par conséquent, le Comité a concentré ses travaux sur les questions de l'urbanisation durable et de l'emploi des jeunes en tant que prototypes pour l'application des éléments clefs du programme de développement pour l'après-2015, en particulier en mettant à l'essai des coalitions thématiques et des partenariats entre parties prenantes multiples comme point de départ de l'opérationnalisation du programme de développement. Ces initiatives se sont fondées sur les discussions qui ont eu lieu au cours d'une réunion conjointe des Comités de haut niveau sur les programmes et sur la gestion, le 9 octobre 2014.

27. Le Comité était en train de préparer, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), un document de travail sur l'urbanisation et le développement durable, qui devrait être la contribution du système à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui doit se tenir à Quito en octobre 2016. Des partenariats entre parties prenantes multiples ont été au cœur de cette initiative. Le Président a proposé, au nom du Comité, que le CCS fasse une déclaration à la Conférence Habitat III réaffirmant que le système des Nations Unies s'engage à soutenir le nouveau programme pour les villes, et a suggéré qu'un projet de déclaration soit présenté au Conseil lors de sa première session ordinaire de 2016.

28. Le Président a observé que les délibérations du Comité avaient été approfondies et analytiques et que, dans certains cas, elles avaient fait apparaître des divergences idéologiques fondées. Par exemple, en analysant le rôle de l'urbanisation dans la recherche d'un développement durable, son caractère indispensable et inévitable a été en partie remis en question, ce qui a donné lieu à un débat animé sur la question de l'existence ou non d'un modèle universel d'urbanisation durable. Il s'agissait là d'une question essentielle dans la perspective d'Habitat III, de sorte que le Comité s'est proposé d'analyser les enseignements tirés des différentes expériences en matière d'urbanisation, en vue de définir une vision commune de l'« avenir urbain que nous voulons ».

29. Le Président a noté que le problème du chômage des jeunes avait atteint un niveau critique par son étendue et son acuité, au point qu'il détruisait la cohésion des sociétés. Touchant la jeunesse de tous les pays, le chômage des jeunes était un obstacle au développement qui correspondait parfaitement au caractère d'universalité du programme de développement pour l'après-2015. À sa vingt-huitième session, le Comité a créé une équipe spéciale à durée limitée, sous la direction de l'Organisation internationale du Travail, et, à sa vingt-neuvième session, a approuvé son mandat, l'objectif étant de lancer une initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes d'ici à la fin de 2015.

30. Cette initiative a pour principales caractéristiques de nouer de larges partenariats entre parties prenantes multiples afin de mobiliser l'attention à un haut niveau et d'intensifier l'action menée au niveau des pays, avec l'appui d'une plateforme de gestion du savoir à l'échelle mondiale. Le Président du Comité a souligné qu'elle était censée être une initiative pratique qui visait à traduire des normes en résultats concrets sur le terrain, et à se concentrer sur la valeur ajoutée par le système des Nations Unies. Il serait également envisagé de piloter cette initiative au niveau des pays, en partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Comité souhaitait obtenir l'aval du Conseil des chefs de secrétariat pour la poursuite de cet important travail, conformément au mandat proposé.

31. Le Président a informé le Conseil que, conformément à la demande de ce dernier, le Comité avait examiné en détail les implications pratiques de deux des cinq éléments clefs du programme de développement pour l'après-2015 définis par le Conseil, à savoir l'égalité et la révolution des données.

32. La notion d'égalité est un aspect essentiel du caractère universel et transformateur du nouveau programme de développement. Un débat animé s'est engagé sur ce thème envisagé comme pouvant favoriser une plus grande institutionnalisation des droits de l'homme et un principe fondamental s'imposant à toute action du système des Nations Unies au titre de l'après-2015. En particulier, le Comité a débattu des méthodes et implications pratiques d'une approche qui viserait à remédier aux inégalités dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

33. Le Comité est convaincu qu'il est indispensable de placer la réduction des inégalités au centre des efforts déployés par le système des Nations Unies si l'on veut réaliser l'objectif central du nouveau programme de développement, à savoir que personne ne soit laissé pour compte, et que le système devrait profiter de cette occasion pour adopter une nouvelle approche ambitieuse qui se fonderait sur le principe de l'égalité. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait d'un changement considérable pour le système, qui aurait de profondes répercussions sur son travail en faveur du développement. Rappelant les débats qui avaient eu lieu lors du séminaire-retraite du Secrétaire général, en mars 2015, le Président a fait observer que les tensions que l'on notait parfois au sein du système entre une approche de principe et les réalités opérationnelles méritaient l'attention et l'examen du Conseil.

34. Conscient de ces complexités, le Comité est convenu d'établir, en 2015, sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, un exposé de principes afin de définir un cadre à même de guider l'approche de ces questions d'inégalité et de droits de l'homme par le système des Nations Unies, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

35. Comme le CCS l'avait demandé lors de sa session précédente, le Comité a examiné le projet de stratégie que le système des Nations Unies pourrait adopter face à la révolution des données, élaboré par un groupe restreint. Le Comité a globalement approuvé la stratégie proposée et ses différentes initiatives. Dans ses observations, il a souligné l'importance de porter une attention particulière à la coordination au sein des activités et des processus existants, aux besoins et implications au niveau des ressources, et aux rôles respectifs des statistiques officielles et des données en libre accès, dans le contexte de la révolution des données.

36. Le Président a conclu en insistant sur le fait que grâce à son engagement renforcé sur un choix de questions stratégiques clefs, comme il l'a fait lors de sa vingt-neuvième session, le Comité a pu accroître sa capacité à aider le CCS à répondre de manière cohérente et coordonnée aux nouveaux défis mondiaux qui intéressent l'ensemble du système des Nations Unies.

37. Le CCS a remercié le Président pour son exposé et a approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

D. Informations supplémentaires

1. ONU-Eau

38. En sa qualité de Président d'ONU-Eau, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale a fait le point sur les activités de son agence. Notant la contribution d'ONU-Eau au travail accompli par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, il a souligné la nécessité pour les organismes des Nations Unies de poursuivre leur collaboration et leur coordination fructueuses afin de délivrer des messages communs et d'assurer une assistance technique aux États Membres tout au long de la phase suivante du processus menant à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Il a indiqué qu'ONU-Eau s'était concentrée sur l'élaboration d'une série d'indicateurs de suivi des objectifs proposés concernant l'eau et l'assainissement, ce qui représentait un élargissement de son programme et incluait des problématiques telles que la qualité de l'eau, la gestion des eaux usées, l'utilisation optimale des ressources en eau, la gestion intégrée de ces ressources et la protection des écosystèmes aquatiques. Une nouvelle initiative d'ONU-Eau se proposait de rassembler les données de base à l'échelle mondiale, avant la fin de 2017, en vue de traiter ces nouveaux problèmes.

39. En ce qui concerne les activités conjointes en matière de communication et de plaidoyer organisées dans le cadre d'ONU-Eau, il a noté que la Journée mondiale des toilettes 2014, célébrée le 19 novembre, s'était concentrée sur le thème des inégalités. Sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé, l'édition 2014 de la publication d'ONU-Eau intitulée « Global analysis and assessment of sanitation and drinking water » avait été lancée à l'occasion de la Journée mondiale des toilettes. La Journée mondiale de l'eau, célébrée chaque année le 22 mars et coordonnée en 2015 par le PNUD, et le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2015, publié par l'UNESCO au nom d'ONU-Eau, ont tous deux été consacrés à la problématique de l'eau et du développement durable. L'harmonisation des thèmes et des messages s'est révélée payante car elle a fait

naître un intérêt considérable pour cette question dans le monde entier. En 2015, la Journée mondiale des toilettes aura pour thème les liens entre propreté et nutrition, et en 2016, la Journée mondiale de l'eau, placée sous l'égide de l'OIT, mettra l'accent sur la problématique de l'eau et des emplois. Le Président d'ONU-Eau a conclu son exposé en remerciant le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et UNOPS pour l'appui qu'ils ont apporté à ONU-Eau.

40. Le CCS a remercié le Président d'ONU-Eau pour ces informations et la qualité de sa direction.

2. Examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

41. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a informé le Conseil des résultats de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, qui a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing 20 ans après son adoption lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995. La session avait conduit à l'adoption d'une déclaration politique appelant à accélérer cette mise en œuvre.

42. Elle a souligné le rôle influent de la déclaration conjointe du CCS à l'occasion de cet examen, par laquelle le système des Nations Unies faisait savoir qu'il avait toujours la volonté d'agir en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes et qu'il était prêt à agir. Elle a ajouté que les messages forts que contenait la déclaration avaient trouvé un écho dans la déclaration politique adoptée par les États Membres. Les appels à prendre en compte systématiquement le souci de l'égalité des sexes, à mobiliser des ressources en vue d'obtenir des résultats et à assurer le suivi des progrès par le biais de systèmes solides de données et de reddition de comptes faisaient écho à l'engagement pris par le système des Nations Unies à redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La Directrice exécutive de l'Entité a exhorté tous les membres du CCS qui ne l'avaient pas encore fait à fixer des objectifs de suivi et d'allocation de ressources à des programmes en faveur de l'égalité des sexes, ce qui, selon elle, constituait la prochaine étape dans ce domaine, d'une importance capitale. Le système des Nations Unies avait un rôle important à jouer en aidant les États Membres à défendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les processus d'élaboration de politiques à l'échelon intergouvernemental en 2015, comme ceux du financement du développement, du programme de développement pour l'après-2015 et du changement climatique.

43. Elle a informé le Conseil de la tenue prochaine, en septembre 2015, du forum mondial pour l'engagement des dirigeants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et a invité les membres du CCS à proposer de nouvelles initiatives et à mobiliser des ressources visant à atteindre l'égalité des sexes en 2030, dans le cadre de l'initiative d'ONU-Femmes sur le thème « Parité 2030 : avancer plus vite vers l'égalité des sexes ».

44. Le CCS a remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour son exposé et lui a fait gré d'avoir rappelé au Conseil que la défense de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes était de la responsabilité de l'ensemble du système des Nations Unies. Fixer des objectifs

de suivi et d'allocation de ressources à des programmes en faveur de l'égalité des sexes était un moyen important de responsabiliser le système des Nations Unies à cet égard.

3. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

45. Le recteur de l'Université des Nations Unies a informé le Conseil des chefs de secrétariat sur une initiative ayant pour but de renforcer les échanges et la collaboration entre les organismes de politiques et de recherche des Nations Unies et certains instituts de recherche et laboratoires d'idées n'appartenant pas au système des Nations Unies. Alors que la demande de recherche sur les politiques était forte au sein des organismes du système des Nations Unies, les États Membres, les entités intergouvernementales et les instituts de recherche tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies ont eu parfois beaucoup de mal à satisfaire les besoins spécifiques de la communauté des Nations Unies au sens large. Au nombre des obstacles rencontrés figuraient le manque de ressources et de moyens pour traduire les résultats des recherches en énoncés de politiques, et pour présenter ces résultats d'une manière qui plaise aux personnes chargées d'élaborer ces politiques; des barrières empêchant d'accéder aux données et informations des Nations Unies, de les agréger et de les analyser; et l'inadéquation entre la demande et l'offre de thèmes et de produits de recherche. Il a indiqué que le manque d'adéquation entre l'offre et la demande était aggravé par le manque d'espaces de dialogue entre les organismes de recherche, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. En réponse à ces difficultés et dans la continuité des efforts actuellement entrepris pour améliorer la cohérence au sein des instituts de recherche et de formation du système des Nations Unies, une table ronde de deux à trois jours serait organisée à Genève, début 2016, afin de réunir les instituts de recherche et les services chargés des politiques du système des Nations Unies et certains instituts de recherche et laboratoires d'idées ne faisant pas partie de ce système. Cette table ronde permettrait aux organismes de recherche appartenant ou non au système des Nations Unies de se rencontrer pour étudier comment influencer plus efficacement sur les principaux processus politiques des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. La réunion s'emploierait à sensibiliser l'ensemble de la communauté des chercheurs aux demandes des Nations Unies en matière de recherches; à faire connaître aux services des Nations Unies chargés des politiques les travaux de recherche existants; et à favoriser les échanges entre les organismes de recherche centrés sur l'action des Nations Unies.

46. Les membres du CCS ont remercié le recteur pour son intervention.

4. Sécurité humaine

47. Le Secrétaire général adjoint à la gestion, prenant la parole en sa qualité de Conseiller spécial du Secrétaire général sur la sécurité humaine, a fait le point sur l'état de la question de la sécurité humaine eu égard au programme de développement pour l'après-2015 et à l'énoncé des objectifs de développement durable. Il a indiqué qu'on avait beaucoup progressé vers une compréhension plus globale et ouverte de la notion de développement humain qui ferait plus de place au progrès de l'être humain. Lors de l'adoption de la résolution 66/290 de l'Assemblée générale, les États Membres ont convenu que la notion de sécurité humaine appelait une approche axée sur l'être humain qui renforce la protection et la capacité

d'action individuelle et collective. L'importance de la sécurité humaine et sa pertinence pour les objectifs de développement pour l'après-2015 a été réaffirmée lors d'un récent débat thématique organisé par le Président de l'Assemblée générale. Selon lui, une démarche axée sur la sécurité humaine contribue à la réalisation des objectifs de développement durable de plusieurs manières importantes et distinctes, notamment en mettant l'individu au centre; en s'intéressant en priorité aux groupes vulnérables et marginalisés; en appuyant une approche intégrée et en fournissant un cadre propice à des partenariats et à une coopération entre organisations du système des Nations Unies. Afin de développer davantage la collaboration des organismes des Nations Unies sur la question, un groupe de travail interinstitutions sur la sécurité humaine a été créé pour mettre au point un cadre de coopération qui vise à étendre l'application de la notion de sécurité humaine à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. S'appuyant sur les outils et instruments existants, le groupe de travail a prévu d'élaborer des directives pratiques à l'intention des organismes des Nations Unies afin que ceux qui le souhaitent intègrent une démarche axée sur la sécurité humaine dans leurs travaux.

48. Le CCS a remercié le Secrétaire général adjoint à la gestion pour sa mise au point.

III. Questions intéressant l'ensemble du système : la révolution des données et les changements climatiques

A. La révolution des données

49. Au nom du Secrétaire général, le Directeur général de l'OIT a animé le débat sur la révolution des données. Il a ouvert la discussion en rappelant les fructueux échanges sur le sujet qui avaient eu lieu lors de la précédente session du Conseil des chefs de secrétariat, à l'issue desquels il avait été demandé aux trois composantes du CCS de définir une réponse cohérente des Nations Unies à la révolution des données. Il a noté que des spécialistes issus des sept entités qui avaient accepté de conduire cette action (l'UNESCO, le Groupe de la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, les commissions régionales de l'ONU et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat) avaient soumis au Conseil une première stratégie, à l'échelle du système des Nations Unies, visant à mettre la révolution des données au service du développement durable. Remerciant tous ceux qui avaient contribué à ce document, le Secrétaire général a fait observer que les États Membres avaient clairement reconnu qu'ils avaient besoin d'être soutenus pour développer leurs capacités à collecter, gérer et utiliser les données. Les organismes des Nations Unies devaient s'efforcer de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes qui souhaitent profiter pleinement de la révolution des données. Il a souligné qu'il importait de renforcer la capacité du système des Nations Unies à exploiter les données pour influencer sur la programmation interne et la prise de décisions, notamment en abattant les barrières organisationnelles qui entravent le partage de données et en prenant des mesures pour améliorer leur cohérence. Insistant sur le fait que l'application complète de la vision esquissée dans le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, intitulé « A world that counts: mobilizing

the data revolution for sustainable development » (Un monde qui compte : mettre la révolution des données au service du développement durable), nécessiterait un engagement soutenu, une action concentrée et des investissements, il a invité les organismes des Nations Unies à promouvoir l'innovation et l'esprit d'ouverture et à œuvrer ensemble pour renforcer leur capacité collective à mettre les données au service du développement durable. Il a conclu en indiquant que le débat au sein du CCS pourrait jeter les bases d'un processus beaucoup plus vaste auquel chaque membre du Conseil avait le devoir de contribuer.

50. Le Secrétaire général adjoint a souligné qu'il importait de disposer de données fiables pour atteindre l'objectif consistant à ne laisser personne pour compte. Il a considéré comme essentiel de résoudre le conflit entre, d'une part, la quantité limitée d'informations officielles et validées à même de répondre aux besoins des programmes, et d'autre part, la surabondance de données, en raison des progrès de la technologie, dont l'exactitude n'est pas attestée par des sources faisant autorité. Il a insisté sur la nécessité d'évaluer les risques qu'entraîne la prise de décisions sur la base de données dont la fiabilité serait hypothétique. Il a reconnu que des progrès considérables étaient actuellement réalisés dans les organisations du système des Nations Unies concernant les données, mentionnant en particulier les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires avec le développement de son système d'échange de données humanitaires, le travail novateur de l'initiative Global Pulse, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et bien d'autres. Il a conclu en appelant l'attention sur les nombreux défis que la communauté mondiale doit relever pour s'adapter à la révolution des données, notamment les risques et opportunités inhérents à l'utilisation des mégadonnées; la nécessité de remédier à la pénurie de ressources avant de lancer de nouvelles initiatives; la nécessité de définir des principes et des normes, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée, la sécurité des données, ainsi que d'autres questions touchant aux droits de l'homme; et le besoin impératif de renforcer l'aptitude des États Membres à produire des statistiques de bonne qualité.

51. Présentant le document intitulé « United Nations system approach for a data revolution » (Stratégie des Nations Unies pour une révolution des données), le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales a déclaré que les initiatives proposées dans le document ouvraient la voie à une réponse des Nations Unies à l'appel à mettre la révolution des données au service du développement durable. Il a décrit les activités de coordination qui permettraient de renforcer la capacité du système des Nations Unies à utiliser les technologies et les sources de données nouvelles et émergentes. Élaboré par un groupe de spécialistes, le document proposait quatre initiatives concrètes s'inspirant en grande partie des recommandations figurant dans le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable. La première initiative proposait d'étendre la capacité à conduire l'innovation en matière de données par la création d'un laboratoire d'innovation des Nations Unies en matière de données qui s'appuierait sur les activités existantes dans ce domaine. La deuxième initiative proposait de renforcer les possibilités de communication et d'échange de données au sein du système des Nations Unies en posant les bases d'une sorte de tableau de bord permettant de visualiser les données dans tout le système. La troisième initiative proposait de créer et de consolider les partenariats destinés à coordonner et renforcer les capacités dans le domaine du développement

durable dirigé par les données au moyen d'un forum mondial pour les données du développement durable, et la quatrième initiative proposait de promouvoir un plus grand usage de la masse de données existante, au sein du système des Nations Unies et par le public, grâce à la création d'un catalogue de données du système des Nations Unies. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que, si ces initiatives à effet rapide portaient sur les éléments cruciaux de la révolution des données, un programme de travail plus global, qui prendrait en compte toutes les facettes multiples et complexes de cette révolution restait à élaborer.

52. Il a fait observer que le Département des affaires économiques et sociales assurait le secrétariat de la Commission de statistique et, en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies, était fermement décidé à mettre en œuvre l'Initiative n° 2, qui était en parfaite adéquation avec la feuille de route, approuvée par la Commission, prévoyant la création et la mise en œuvre d'une série d'indicateurs destinés au programme de développement pour l'après-2015. Il a conclu en soulignant que, dans le cadre de son programme de travail, le Département continuerait de soutenir les composantes fondamentales de la révolution des données, notamment la création de capacités statistiques au niveau national, et de promouvoir le développement et l'utilisation d'outils servant à analyser les données et intégrer les objectifs de développement durable. En outre, le Département comptait appuyer l'élaboration de normes et de principes relatifs à la protection, la confidentialité et la gestion des données ainsi qu'aux aspects de cette révolution touchant les droits de l'homme, sous la direction d'États Membres, par l'intermédiaire de la Commission de statistique et d'autres mécanismes.

53. Le Directeur exécutif du PNUE a axé son intervention sur les efforts déployés par son organisme pour créer une plateforme numérique fournissant un accès libre à des informations nationales et régionales et à des ensembles de données mondiales, ainsi qu'à des outils de visualisation, de cartographie et de publication adaptés à ces données. Cette plateforme connue sous le nom de UNEPLive, a renforcé le caractère universel et intégré du programme de développement pour l'après-2015 en soutenant la demande croissante d'informations documentées et contextualisées sur l'environnement. Il a indiqué que cette initiative avait la capacité de s'intégrer aux plateformes de données nationales publiques existantes et qu'elle fournissait des informations à jour. Le PNUE travaillait avec les pays à mettre en œuvre des systèmes nationaux de communication pour appuyer la mise en commun et l'échange de données entre les ministères d'exécution, comprenant la communication aux organismes nationaux, régionaux et internationaux. En tant que plateforme fiable regroupant des statistiques officielles des pays et différentes sources de données mondiales, provenant notamment de médias sociaux et de services géospatiaux, UNEPLive pouvait contribuer à la première initiative d'un laboratoire d'innovation sur les données et à la deuxième, visant la création de capacités de visualisation, car la plateforme était capable de fournir aux décideurs des données à jour et ventilées. Le Directeur exécutif a déclaré en conclusion que l'élaboration d'une ontologie des objectifs de développement durable était un élément indispensable à l'intégration du Web des données et des mégadonnées provenant de nombreuses sources différentes. Le PNUE avait déjà organisé plusieurs ateliers pour étudier l'utilisation des ontologies existantes et la création de nouvelles ontologies afin de structurer, relier et intégrer les flux complexes de données nécessaires au calcul des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

54. Le Directeur général de l'UNICEF a fait observer que le système des Nations Unies aurait intérêt à dégager des priorités, sachant que, compte tenu de l'énorme quantité de données produites chaque jour, les organismes des Nations Unies ne pouvaient pas devenir une source centrale de données, mais pouvaient s'efforcer d'atteindre des objectifs concrets grâce à une analyse efficace de ces données. Il a mis en garde contre l'idée de créer « un laboratoire des Nations Unies », faisant remarquer que les innovations se développent localement au niveau des pays et des communautés, et qu'un seul et unique laboratoire aura du mal à tout rassembler. Il a relevé l'importance de la ventilation des données, qui représente une étape essentielle, et a souhaité que l'innovation dans l'utilisation des données, développée surtout en partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies, les gouvernements et les communautés locales, serve à bien planifier et à obtenir des résultats sur le terrain.

55. Le Directeur exécutif du FNUAP a souligné qu'il fallait que les organismes des Nations Unies tirent pleinement parti des nouvelles technologies. Dans ce contexte, il a relevé les succès de son organisme dans l'aide qu'il apporte à l'enregistrement des actes d'état civil. Il a souligné qu'il restait encore beaucoup à faire, étant donné qu'une population très nombreuse, dans beaucoup de pays, était actuellement laissée pour compte du fait de l'absence de tels services. Le FNUAP restait attaché à utiliser pleinement les données et se tenait prêt à participer aux initiatives, en particulier au laboratoire de données qui faisait l'objet de la première initiative, et au forum mondial pour les données du développement durable.

56. Le Conseil a convenu qu'il était indispensable de disposer de données fiables, régulières et accessibles si l'on voulait atteindre des objectifs de développement. Il a reconnu que les décisions de politiques générales continuaient de s'appuyer principalement sur les statistiques officielles, et que plus de la moitié des États Membres représentés dans les organisations du système des Nations Unies pouvaient difficilement assurer un service d'état civil même sous sa forme la plus rudimentaire. Partant, le renforcement des capacités des États Membres dans ce domaine devait rester une priorité pour le système des Nations Unies, non seulement en ce qui concerne la qualité des données collectées, mais aussi la ponctualité et la fréquence de leur collecte, ainsi que leur harmonisation. Le système des Nations Unies devait appuyer la Commission de statistique dans cet effort. Il était rappelé que bon nombre d'interventions ne pouvaient se faire sans enregistrement des actes d'état civil. Faute d'enregistrement de sa naissance, une personne ne pouvait avoir de papiers d'identité, sans lesquels l'accès aux services de base, tels que la santé, l'emploi et l'alimentation, pouvait s'avérer difficile. En outre, seul l'enregistrement fiable des causes de décès permettait d'assurer, avec un minimum de confiance, la surveillance sanitaire des populations.

57. Notant qu'il existait de grandes compétences en matière de données à l'extérieur des Nations Unies, le Conseil a insisté sur la nécessité de concentrer les efforts du système sur les domaines où il pouvait apporter une valeur ajoutée, comme l'initiative relative au forum mondial pour les données du développement durable, qui mettrait à profit le pouvoir fédérateur de l'ONU. L'importance de nouer des partenariats avec des entités extérieures, du secteur privé, de la société civile ou autres, a également été soulignée. Des organismes ont fait remarquer que certaines entités privées avaient un meilleur aperçu de la situation locale, dans le domaine de la santé et de la nutrition, par exemple, que les organismes des Nations Unies ou les

gouvernements. Il a été noté, toutefois, que les partenariats de cette nature devaient être gérés avec soin afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données.

58. L'importance du renforcement des capacités a été soulignée, en s'appuyant sur le travail d'instituts spécialisés tel que l'Institut de statistique de l'UNESCO. Pour réaliser une révolution des données véritablement durable, le système des Nations Unies avait besoin non seulement de recueillir et de compiler des données mais aussi d'utiliser, d'analyser et de diffuser les informations, de développer les compétences en traitement des données, de former la prochaine génération de statisticiens et d'appliquer de nouvelles technologies à la mise à jour et à l'innovation au sein des systèmes statistiques nationaux, en trouvant le juste équilibre entre les sources de données traditionnelles et nouvelles.

59. Le Conseil a noté que les organismes des Nations Unies avaient acquis un savoir-faire étendu dans de nombreux domaines de l'analyse des données, citant en exemple le recensement mené par le FNUAP. Le système des Nations Unies avait également révélé sa force dans d'autres domaines à l'instar des initiatives et innovations sectorielles dans l'utilisation de données externes et la production collaborative.

60. L'intérêt de stocker des données sur de longues périodes a également été noté. Grâce aux progrès continus de la technologie dans la visualisation et l'analyse des données, certaines organisations avaient constaté l'utilité d'effectuer des analyses rétrospectives et étaient capables de valoriser des données conservées pendant de nombreuses années.

61. Le Directeur général de l'OIT, en sa qualité de modérateur, a remercié tous les participants pour leurs contributions au débat et a rappelé la nécessité de concevoir une stratégie pour la révolution des données qui soit commune au système, attendu que les futurs objectifs de développement durable, leurs cibles et leurs indicateurs, exigeraient tous de s'appuyer sur des données fiables. Au sein du système des Nations Unies, de nombreuses initiatives dans le domaine des données, de grande valeur, étaient susceptibles d'être amplifiées et élargies.

62. Le Conseil a entériné le projet de stratégie du système des Nations Unies concernant la révolution des données, et est convenu de ce qui suit : l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial piloterait l'Initiative n° 1; le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, de concert avec d'autres organismes intéressés, piloterait les Initiatives n° 2 et n° 3; et le Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat, avec le concours du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat, piloterait l'Initiative n° 4. Par ailleurs, il a été convenu, pour avancer dans cette direction, que le Département des affaires économiques et sociales se chargerait de réaliser une étude et de mener des consultations auprès des organisations membres du CCS sur leur vision quant à la mise en œuvre d'une révolution des données. Les informations recueillies serviront à élaborer une réponse plus complète du système des Nations Unies à la révolution des données qui sera présentée au Conseil lors d'une prochaine session.

B. Les changements climatiques

63. Pour ouvrir le débat sur les changements climatiques, le Secrétaire général a rappelé le double objectif du Sommet sur le climat qu'il a convoqué en 2014, à savoir susciter une volonté politique en faveur d'un accord universel sur le climat et encourager le lancement d'initiatives ambitieuses sur le terrain. Ces objectifs guidaient l'action menée par les organismes des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour conclure un accord audacieux et tourné vers l'avenir lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, en décembre 2015. La stratégie de mobilisation, dans le cadre de laquelle l'appui des organismes des Nations Unies s'avérait crucial, consistait essentiellement à servir d'intermédiaire neutre entre les parties afin de les aider à régler les points posant problème; à favoriser les initiatives en faveur du climat grâce au Programme d'action Lima-Paris; à appuyer le financement de l'action climatique, à faciliter la coopération Sud-Sud et à engager un dialogue avec le secteur privé; à mobiliser le public en s'adressant à toutes les couches de la société; et à renforcer la coordination et la cohérence des activités à l'échelle du système des Nations Unies. Le Secrétaire général a dit qu'il attendait de toutes les organisations membres du CCS qu'elles honorent leurs engagements concernant la stratégie de neutralité climatique des Nations Unies et qu'elles deviennent climatiquement neutres en 2020 au plus tard. Il s'est félicité des efforts entrepris récemment pour rendre la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies plus « verte », et a invité le Conseil à faire connaître ses vues sur la façon dont les organismes des Nations Unies pourraient appuyer plus efficacement une action climatique ambitieuse.

64. C'est le Directeur exécutif du PNUE qui a animé le débat sur les changements climatiques. Avant de donner la parole à ceux qui souhaitaient s'exprimer, il a invité la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Administratrice du PNUD, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Sous-Secrétaire général aux changements climatiques à faire part de leurs vues sur le sujet.

65. La Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a constaté que le contexte était désormais plus favorable à la conclusion d'un accord sur le climat, dans la mesure où les États Membres étaient de plus en plus nombreux à se montrer prêts à surmonter leurs différences et à s'accorder sur un dispositif pérenne qui mènerait à une décarbonisation de l'économie, préserverait la croissance et le développement et appuierait les pays en développement. Elle a noté l'émergence d'un consensus quant à la possibilité de conclure à Paris un accord qui constituerait un instrument légal universel en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce devait être un accord de portée générale, traitant de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, ainsi que du financement des mesures, de la technologie nécessaire et du renforcement des capacités. Certains points importants étaient toujours en cours de négociation, notamment l'application à différents éléments de l'accord du principe de responsabilité commune mais différenciée; les mesures d'adaptation qui s'imposaient de toute urgence; l'accroissement des financements et le rôle des acteurs non étatiques. S'agissant des liens existants entre action climatique et développement, la Secrétaire exécutive a souligné que la maîtrise des émissions mondiales de gaz à effet de serre était

essentielle au développement. Vue sous cet angle, l'action climatique était la clef de la réalisation des objectifs de développement durable. Les répercussions négatives des changements climatiques sur les acquis du développement se faisaient déjà sentir et ne feraient que s'aggraver si on n'intervenait pas. L'action pour le climat ne consistait pas seulement à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il s'agissait aussi d'optimiser les retombées, en termes de développement et de croissance, de chacune des tonnes de gaz à effet de serre dont l'émission était inévitable. Tous les organismes des Nations Unies avaient un grand rôle à jouer pour montrer que l'action climatique constituait le meilleur catalyseur du développement durable. En prenant en compte les changements climatiques dans tous les aspects de leurs opérations et en proposant des solutions et des exemples fructueux du pouvoir de transformation qu'ont les initiatives liées au climat, ces organismes pouvaient contribuer de manière importante à la conclusion d'un accord pérenne lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties et au-delà.

66. Relevant l'importance cruciale de l'adaptation aux changements climatiques, en particulier pour les pays à faible revenu, l'Administratrice du PNUD a fait remarquer que le document final de la vingt et unième session devrait être le résultat d'une démarche équilibrée, tenant compte à la fois des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Les organismes des Nations Unies avaient un rôle important à jouer pour aider les pays à renforcer leur capacité d'obtenir des financements dans le domaine du climat. Ils devaient aussi faciliter l'établissement des contributions prévues déterminées au niveau national et la prise en compte des risques climatiques dans les plans nationaux de développement. À ce jour, le PNUD avait appuyé plus de 80 pays dans ces activités. L'Administratrice a annoncé que le PNUD était le premier organisme des Nations Unies à recevoir l'accréditation du Fonds vert pour le climat pour accéder à ses ressources afin d'aider les pays en développement.

67. S'agissant des liens entre le financement de la lutte contre les changements climatiques et celui du développement durable, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait remarquer que le financement de l'action climatique s'inscrivait dans le cadre plus large du programme de financement du développement, bien que les deux processus soient distincts. Il a appelé l'attention sur quatre points qu'il fallait examiner dans le contexte du financement de l'action climatique, à savoir la nécessité de dégager des fonds supplémentaires pour lutter contre les changements climatiques; la fixation des prix du carbone; la recherche d'un équilibre entre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et celles d'atténuation de leurs effets; et la conclusion d'un accord sur le cadre à mettre en place et la voie à suivre pour lever les 100 milliards de dollars promis pour la capitalisation initiale du Fonds vert pour le climat.

68. Le Sous-Secrétaire général aux changements climatiques a souligné que le développement durable et l'action climatique devaient tous deux faire partie intégrante du programme de développement global pour l'après-2015 et a noté que 12 des 17 objectifs de développement durable proposés comportaient des cibles en rapport avec le climat. Le Sommet sur le climat, qui s'était tenu en 2014, avait été l'occasion de rallier des soutiens en faveur de l'action climatique et donné lieu à un ensemble d'initiatives et d'activités très diverses, qui prouvaient que la transition vers une économie à faible émission de carbone n'était pas un idéal inatteignable. Ces exemples concrets pouvaient être une source d'inspiration et de motivation dans le cadre des préparatifs de l'accord qui serait conclu à la vingt et unième session de

la Conférence des Parties. Face à la complexité du sujet, il était indispensable de s'accorder sur la diffusion de messages communs en ce qui concerne le climat.

69. Avant de donner la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer et en sa qualité d'animateur des débats, le Directeur exécutif du PNUE a ajouté qu'il était nécessaire de mettre au point un plan intelligent à l'appui d'une décarbonisation progressive de l'économie dans un cadre de développement durable. Le manque de fonds posait gravement problème, à l'heure où de nombreux pays commençaient de prendre conscience de l'ampleur de la tâche que représentait l'adaptation aux changements climatiques. Le Directeur exécutif a appelé les organismes des Nations Unies à agir de concert et à reconnaître l'importance du programme de lutte contre les changements climatiques dans tous les domaines, en citant le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, qui avait affirmé dans une déclaration publique que tout accord sur le climat était également un accord au sujet de la santé.

70. Les membres du CCS ont mis l'accent sur différents problèmes qui devaient être réglés alors que la communauté internationale entreprenait de s'attaquer aux causes et aux effets des changements climatiques. Ils ont noté que l'urbanisation croissante avait pour conséquence d'agrandir l'empreinte carbone et qu'il fallait donc modifier les modes de production énergétique. Alors que les changements climatiques devaient avoir d'importantes répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale, la production agricole elle-même contribuait à hauteur d'environ 25 % aux émissions de gaz à effet de serre, cette part risquant d'atteindre les 30 % avant 2050. De nombreux instruments existaient déjà qui permettaient d'appuyer une agriculture climatiquement rationnelle. Par exemple, le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du Fonds international de développement agricole permettait d'orienter les fonds en faveur du climat vers les petits exploitants agricoles pour les aider à devenir plus résilients face aux changements climatiques. En 2018 au plus tard, tous les programmes de développement rural soutenus par le Fonds prendraient en compte la question des changements climatiques.

71. Le renforcement des capacités constituait toujours un défi de taille et un besoin urgent, en particulier dans les pays en développement. De nombreux pays en développement ne disposaient pas de moyens ni de fonds suffisants pour répondre à leurs besoins en matière d'adaptation. Les organismes des Nations Unies avaient un rôle important à jouer pour aider les pays dans ce domaine. Ils pouvaient en outre apporter une précieuse contribution aux efforts déployés par les États Membres en produisant des données climatologiques et scientifiques; en proposant des solutions concernant la fixation des prix du carbone et de l'énergie; en leur faisant prendre conscience du fait qu'un accord ambitieux sur le climat aurait des retombées positives concrètes dans d'autres secteurs, tels que la santé; en investissant dans le savoir et la recherche en climatologie; en promouvant la diffusion de l'information sur les changements climatiques, dans le cadre des programmes d'information sur le développement durable, ainsi que la sensibilisation du public; et en renforçant la base de connaissances interdisciplinaire sur les changements climatiques, compte dûment tenu des savoirs autochtones et traditionnels. À ce propos, le travail mené par le Conseil consultatif pour les questions scientifiques du Secrétaire général sur les changements climatiques a été évoqué. Le Conseil a par ailleurs été informé que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies avait déjà mis au point de nouveaux outils d'investissement favorisant un développement sobre en carbone.

72. Le Secrétaire général a conclu la séance en remerciant les membres du CCS de leurs contributions et des engagements qu'ils avaient pris pour aider les États Membres à appliquer le futur accord sur le climat de façon cohérente et concertée. Il a identifié cinq autres domaines dans lesquels il était essentiel que les organismes des Nations Unies prennent les rênes, à savoir appuyer les pays dans l'établissement de contributions prévues déterminées au niveau national qui soient opportunes et ambitieuses; favoriser l'exécution des initiatives relevant du Programme d'action Lima-Paris; pousser les pays développés à s'acquitter des contributions qu'ils avaient annoncées en faveur du Fonds vert pour le climat; faire connaître les retombées positives de l'action climatique dans tous les secteurs; et veiller au strict respect de la stratégie de neutralité climatique des Nations Unies, en cessant de contribuer aux changements climatiques en 2020 au plus tard.

IV. Questions diverses

A. Dates et lieux des sessions ultérieures

73. **Le Conseil a approuvé les dates de sa deuxième session ordinaire de 2015, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et à la Greentree Foundation à Manhasset (État de New York), les 18 et 19 novembre 2015, respectivement.**

74. Les dates de la première session ordinaire de 2016, qui se tiendra au deuxième trimestre au siège de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne, seront décidées à l'issue de nouvelles consultations avec les membres du Conseil.

B. Hommage aux membres sortants

75. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a rendu hommage aux membres ci-après, qui allaient quitter leurs postes: Raymond Benjamin, Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, Koji Sekimizu, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, et Kim Won-soo, qui allait quitter son poste de Secrétaire du CCS. La Directrice du secrétariat du CCS, Simona Petrova, a été nommée Secrétaire par intérim du Conseil.